LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°235 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».





En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 11 octobre 2020, au moins 573 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	5
I.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	
I.1.1. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE	
I.2. DU DROIT A LA LIBERTE	6
I.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	6
I.2.2.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES MILITAIRES POLICIERS	
II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	7
III. DE LA GOUVERNANCE	7
IV.DES FAITS SECURITAIRES	8
IV.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	8
IV.2. D'AUTRES FAITS SECURITAIRES	8
V. CONCLUSION	.10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BSR : Bureau Spécial de Recherche

CDS : Centre de Santé

CNI : Carte Nationale d'Identité

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Front pour la

Défense de la Démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

DPE : Direction Provinciale de l'Enseignement

FAB : Forces Armées Burundaises

FDNB : Forces de Défense Nationale du Burundi

SNR : Service National de Renseignement

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 4 personnes tuées toutes retrouvées cadavres, 6 personnes enlevées et/ou portées disparues, 3 torturées et 118 personnes arrêtées arbitrairement.

Des policiers, des militaires, des agents du SNR, des administratifs et des Imbonerakure sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin revient également sur des cas de violations des droits sociaux, économiques et culturels, des questions liées à la gouvernance et des faits sécuritaires.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.1.1. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 octobre 2020 indique qu'en date du 29 septembre 2020, vers le matin, au quartier Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Janvier Ndayizeye, chauffeur, âgé d'environ 30 ans, résidant sur la colline Kinyinya I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, a été arrêté sans mandat par des policiers du poste de police de la brigade de Gatumba, en tenue civile et conduit au cachot du poste de police de la brigade de Gatumba. Selon des sources sur place, au moment de son arrestation, il a été tabassé et forcé de fournir des informations sur son ex-patron, Christian Ndikumana qui était recherché par des policiers accompagnés par des Imbonerakure dont le prénommé Kévin, résidant sur la colline Kinyinya I, zone Gatumba. Selon les mêmes sources, en date du 7 octobre 2020, Janvier Ndayizeye a été transféré au cachot du parquet de Bujumbura rural à Kabezi. Rappelons que Christian Ndikumana avait des problèmes fonciers avec la famille de Kévin. En date du 27 décembre 2018, Mélanie Ngendahonankwa, membre de cette famille, a été tuée par des gens non identifiés et son corps en décomposition avait été retrouvé à Kajaga et des Imbonerakure ont accusé Christian de ce meurtre. Depuis cette date, Christian Ndikumana a fui de peur d'être tué par ces Imbonerakure.

Deux personnes torturées en commune Gisozi, province Mwaro

En date du 6 octobre 2020, devant le bureau de la police, au chef-lieu de la province Mwaro, Mélance Havyarimana alias Tusizi a été tabassé torse nu à l'aide des bâtons et des bottines au niveau du dos et des fesses par le responsable provincial du SNR Mwaro, Gérard Ndayisenga. Selon des sources sur place, il l'a laissé après avoir vu qu'il saignait beaucoup au niveau du dos et des oreilles. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée d'avoir payé Révérien, démobilisé ex-FAB, originaire de la commune Ndava pour tuer son demi-frère, Pavel Niyomwungere de la colline Rutyazo, commune Kayokwe, province Mwaro. C'est ainsi que le chef du SNR leur a demandé de montrer l'arme utilisée et Mélance a dit de demander à Révérien qui a d'abord refusé de la montrer. Ensuite, le chef du SNR l'a ligoté et l'a attaché à sa camionnette en le menaçant que s'il refusait de révéler où se trouve l'arme, il allait le traîner par terre jusqu'à Rutyazo.Quand le chef du SNR a démarré sa voiture, Révérien a dit de le laisser libre et qu'il allait lui montrer l'arme. Ainsi, l'arme a été trouvée chez Mélance dans un trou sur lequel il a planté une bananeraie. Après avoir récupéré cette arme, Gérard Ndayisenga, chef du SNR, les a conduits chez lui au quartier Kagoma où il les a encore battus. Le lendemain, il les a conduits au cachot du SNR à Bujumbura pour y subir des enquêtes et en date du 9 octobre 2020, Mélance a été ramené au cachot de Gatare.

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE

I.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Six membres du parti CNL enlevés en commune Isare, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 octobre 2020 indique qu'en date du 25 septembre 2020, vers 20 heures, sur la sous-colline Buhayira, colline Kwigere, zone Benga, commune Isare, province Bujumbura rural, six membres du parti CNL dont Jean Claude Ndayishimiye, Michel Sananikiye, Blaise Ndayikeza, Serges Nsengiyumva et Richard, originaires de cette même colline, ont été sortis de leurs maisons par dix Imbonerakure en tenue policière et militaire dirigés par Faustin Nduwayo et Jean Niyonkuru accompagnés par le prénommé Selemani, chef de zone Benga. Selon des sources sur place, ils ont été embarqués à bord d'un véhicule du Général Agricole, natif de cette zone dans lequel se trouvait Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu, agent du SNR. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites vers une destination inconnue.

I.2.2.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES MILITAIRES ET DES POLICIERS

Une personne arrêtée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 octobre 2020 indique qu'en date du 28 septembre 2020, au centre d'Ijenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Jean Pierre Nkengurukiyimana, surnommé Bukuru, âgé de 37 ans, a été arrêté par Gérard Hamenyimana alias Tête, Commandant du Camp Mujejuru. Selon des sources sur place, Jean Pierre Nkengurukiyimana venait de répondre à un appel téléphonique d'un Imbonerakure d'Ijenda. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée de vendre des unités téléphoniques aux groupes armés. Elle a été conduite à la prison de Mpimba.

Soixante-quatre réfugiés Banyamulenge arrêtés en commune et province Gitega

En date du 6 octobre 2020, la police a appréhendé et acheminé au commissariat provincial de la police à Gitega, 64 réfugiés congolais Banyamulenge, qui vivaient dans les quartiers de Nyabututsi, Mushasha, Nyabisindu, Karera et Nyamugari de la ville de Gitega. Selon des sources sur place, en date du 8 octobre 2020, ces réfugiés ont été conduits au camp de réfugiés de Bwagiriza, commune Butezi, province de Ruyigi. Selon Pierre Nkurikiye, porte-parole du Ministère de l'intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, ces réfugiés vivaient illégalement à Gitega et ont été suspectés de se préparer à rejoindre ceux qui veulent attaquer le Burundi. Il a indiqué que ceux qui pourront prouver qu'ils peuvent vivre à Gitega pourront y revenir. Selon les mêmes sources, ces jeunes étaient venus s'inscrire dans les établissements de Gitega pour y poursuivre leurs études. Des consignes pour surveiller les Banyamulenge et les membres du parti CNL ont été données par les autorités administratives et policières.

Cinquante-trois personnes arrêtées en commune et province Makamba

En date du 8 octobre 2020, vers 5 heures du matin, sur la colline Nyabigina, zone Kabuye, commune et province Makamba, 53 personnes dont la majorité est membre du parti CNL ont été arrêtées par des policiers accompagnés par des militaires de la FDNB. Selon des sources sur place, ces victimes ont été arrêtées après une fouille perquisition policière ciblée effectuée dans les ménages des membres du parti CNL et des ex-FAB de cette colline. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de n'avoir pas la carte d'identité nationale. Ces victimes ont été détenues au cachot du commissariat provincial de police à Makamba et elles ont été relâchées le même jour vers 18 heures.

II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Spéculation sur le prix du savon en province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 octobre 2020 indique que depuis le 4 octobre 2020, en province Karuzi, le prix du savon bleu qui était de 150 fbu a été revu à la hausse, par les commerçants où un carton de 48 pièces coûtait 8500 fbu est à 9500 pour le moment. Selon des sources sur place, ce savon est vendu par des détaillants à 250 fbu. Selon les mêmes sources, le prix du savon avait été réduit par des autorités du pays dans le cadre des mesures de la prévention de la COVID-19.

Grossesses non désirées en province Kayanza

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, dans toute la province de Kayanza, cent cinquante cas de grossesses non désirées chez les élèves filles de l'Ecole fondamentale et post-fondamentale ont été enregistrés. Selon la DPE, ce chiffre a diminué par rapport à l'année précédente, où 191 cas de ces grossesses avaient été enregistrés. Selon les mêmes sources, les principaux auteurs de ces grossesses sont des jeunes garçons élèves, des éducateurs, des conducteurs de taxis-voitures et de taxis-motos. Pour Dismas Nduwimana, conseiller pédagogique à la DPE Kayanza, cette situation se présente ainsi au moment où des cours de santé sexuelle et reproductive sur les programmes scolaires ainsi que la mise en place des institutions dénommées « Père » et « Tante », composées de deux enseignants chargés d'écouter les élèves en cas d'éventuels problèmes ont été introduits. Quant aux principales causes des grossesses non désirées chez les jeunes élèves, il y a un relâchement de certains parents dans l'éducation de leurs enfants, la pauvreté dans les ménages ainsi que la mauvaise exploitation des réseaux sociaux. Pour éradiquer ces grossesses non désirées en milieux scolaires, les responsables de la DPE à Kayanza ont prévu de multiplier des séances de sensibilisation à l'endroit de jeunes élèves scolarisés sur la santé sexuelle et reproductive ainsi que de rappeler les parents et les éducateurs à s'y impliquer.

III. DE LA GOUVERNANCE

Fouilles perquisitions en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Dans la matinée du 9 octobre 2020, au quartier Mutakura du 7^{ème} à la 11^{ème} avenue, zone Cibitoke, Bujumbura Mairie, des policiers accompagnés des militaires ont effectué une fouille perquisition. Selon des sources sur place, des hommes et des femmes dont le nombre n'a pas été connu ont été

embarqués à bord de 2 camions de la police vers le BSR. Selon les mêmes sources, ces personnes ont été accusées notamment de non enregistrement dans les cahiers de ménage et de manque de CNI. Lors de cette opération, l'identification de ces personnes arrêtées a eu lieu sur place alors qu'auparavant, elle se faisait sur leurs lieux de détention.

IV.DES FAITS SECURITAIRES

IV.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Deux corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 7 octobre 2020, vers 12 heures, sur la 3ème transversale, colline et zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, deux corps sans vie non identifiés ont été retrouvés à moins de 200 mètres de la rivière Rusizi par des cultivateurs. Selon des sources sur place, ces corps avaient beaucoup de sang frais montrant qu'on les a tués pendant la nuit du 6 octobre 2020. Selon les mêmes sources, ces corps ont été enterrés par la population sur l'ordre de l'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana sans mener des enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 8 octobre 2020, vers 6 heures du matin, sur la sous-colline Kivumvumira, colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie du prénommé Jean Claude, âgé de 34 ans, a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde d'une moustiquaire devant sa maison. Selon des sources sur place, Jean Claude avait tardé à rentrer. Selon les mêmes sources, sa femme et ses 4 enfants l'ont trouvé pendu. Le motif et les circonstances de sa mort ne sont pas connus mais certains voisins disent qu'il avait un problème mental.

Un cadavre retrouvé en commune Bukeye, province Muramyya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 octobre 2020 indique qu'en date du 14 septembre 2020, sur la colline Kiziguro, commune Bukeye, province Muramvya, un corps sans vie de Léonidas Congera, marié, âgé d'environ 60 ans, résidant sur la même colline, a été retrouvé tout près d'un bistrot. Selon des sources sur place, la cause et les auteurs de ce crime restent inconnu.

IV.2. D'AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une personne blessée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 8 octobre 2020, vers 11 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, une femme de la composante sociale Twa, âgée d'une vingtaine d'années, fille d'un nommé Mvandagari, a été blessée à la machette au niveau de la tête par Mpfayokurera, âgé de 47 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a trouvé dans sa propriété cette femme en train de couper de l'herbe pour brûler ses pots en argile et l'a battue. Selon les mêmes sources, des passants sont intervenus suite aux cris de la victime et celle-ci a été directement conduite au CDS Kiranda tandis que

Mpfayokurera a été arrêté par les Imbonerakure de cette colline qui l'ont conduit au cachot du poste de la police sis au CDS.

Des champs endommagés par des pluies torrentielles en commune Mabayi, province Cibitoke

Dans l'après-midi du 9 octobre 2020, sur les collines Kibande, Gitukura, Mukoma de la zone Mabayi et Gasebeyi de la zone Ruhororo, commune Mabayi ainsi que sur la colline Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, des pluies torrentielles mêlées de grêles et de vent violent ont endommagé des champs de maïs, de haricots et de bananes. Selon des sources sur place, trois salles de classe de l'ECOFO Mukoma et du matériel scolaire de cet établissement ont été emportés par ces pluies.

Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure en commune Mabanda, province Makamba

En date du 5 octobre 2020, sur la colline Samvura, commune Mabanda, province Makamba, des entraînements paramilitaires d'une centaine d'Imbonerakure venus de toutes les communes de la province Makamba ont été effectués. Selon des sources sur place, ces entraînements ont débuté par une réunion dirigée par Sylvestre Ndayizeye, représentant national des Imbonerakure. Au cours de cette réunion, ce représentant a dit aux Imbonerakure: "Vous devez vous mettre au service de maintien de la sécurité comme à l'accoutumée, le pays a été envahi par des rebelles, vous devez faire des patrouilles diurnes et nocturnes, chaque suspect doit être arrêté." Selon les mêmes sources, il leur a aussi promis des fusils pour bien mener ces rondes nocturnes. Rappelons qu'au cours du mois de septembre 2020, ce représentant national a organisé aussi des réunions à l'intention des Imbonerakure dans d'autres provinces telles que Kirundo et Rumonge.

Accident de roulage en commune et province Makamba

En date du 10 octobre 2020, vers 20 heures, sur la rivière Rukoziri, séparant les communes Makamba—Mabanda, commune et province Makamba, un véhicule de marque ISUZU, immatriculé D5232A conduit par Havyarimana alias Juju a fait accident. Selon des sources sur place, ce véhicule transportait des personnes venues d'une fête de mariage sur la colline Kirare commune et province Makamba. Selon les mêmes sources, 16 personnes sont mortes et un enfant a été disparu.

Présence d'hommes à main armée en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 octobre 2020 indique qu'en date du 9 septembre 2020, vers 17 heures, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, des garde-forestiers de la réserve naturelle de la Kibira ont vu des hommes à main armée en tenue militaire. Selon des sources sur place, ces gardes forestiers ont alerté des militaires opérant dans cette forêt et ces derniers sont intervenus. Selon les mêmes sources, ces militaires ont poursuivi ce groupe et ils ont capturé un parmi des membres de ce groupe qui avait un fusil de type kalachnikov. Ils ont saisi aussi des sacs remplis des vivres ainsi qu'un panneau solaire laissés par ces hommes à main armée avant de prendre le large. Ces hommes parlaient le kinyarwanda et venaient d'acheter des vivres au marché de Mabayi pour leur ravitaillement.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et de privation de liberté.

Ce bulletin relève des droits sociaux économiques et culturels, des questions de la gouvernance et des faits sécuritaires.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs présumés auteurs sans parti pris.